

DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS A LA BAISSSE

Dans le cadre de la cession de leur participation majoritaire dans le capital de la Société Générale des Supermarchés TOUTA, société anonyme au capital de Deux Millions Cent Mille (2 100 000) Dinars divisé en Quatre Cent Vingt Mille (420 000) actions de Cinq (5) Dinars de nominal chacune, M. Saïd NAJI et certains membres de sa famille agissant avec lui de concert ont franchi à la baisse des seuils de participation réglementaires suite à l'acquisition de cette participation par SNMVT MONOPRIX sur le marché Hors Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en date du 08 août 2003, et ce, comme suit :

Actionnaire	Participation en nombre de titres	Taux de participation en %	Nombre de titres cédés (correspondant aux droits de vote)	Taux de la participation cédée en %	Seuils franchis à la baisse
M. Saïd NAJI	222 226	52,90%	222.226	52,90%	5%,10%,20%,1/3 et 50%
Mme Marie Threse épouse NAJI	48 962	11,66%	48 962	11,66	5% et 10%
M. Anis NAJI	48 962	11,66%	48 962	11,66	5% et 10%
M. Elyès NAJI	48 962	11,66%	48 962	11,66	5% et 10%
TOTAL	369 112	87,88%	369 112	87,88%	5%,10%,20%,1/3, 50% et 2/3

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 29 août 2003 par la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse.